



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 12052

Texte de la question

M François Leotard attire l'attention de M le Premier ministre sur la condition des gens du voyage et des minorités ethniques. Il lui demande s'il envisage la création d'une structure administrative susceptible de répondre aux problèmes spécifiques des gens du voyage, à l'exemple d'autres organismes constitués afin de répondre aux problèmes particuliers de certaines catégories sociales.

Texte de la réponse

Reponse. - Vous avez bien voulu attirer mon attention sur la condition des gens du voyage et des minorités ethniques. La notion de minorité ethnique apparaît impropre, par son caractère indéfinissable au regard des règles du droit français, à justifier l'existence d'un dispositif administratif spécifique. La coordination des interventions administratives en direction des gens du voyage s'exerce dans le cadre normal de la coopération entre les différents départements ministériels concernés. Les nouveaux dispositifs interministériels créés depuis un an font leur place aux problèmes spécifiques des gens du voyage : la politique de la ville intègre par exemple le développement des aires de stationnement, dont le financement est éligible au Fonds social urbain, de même que la délégation interministérielle au revenu minimum d'insertion travaille sur les problèmes particuliers du service de l'allocation et d'insertion des gens du voyage bénéficiaires du RMI, avec le souci de respecter les valeurs et les cultures des groupes qui constituent cette population. De manière générale, il convient de ne pas séparer le traitement des problèmes spécifiques des gens du voyage de la mise en œuvre de politiques sociales plus globales. J'ajoute que les actions de promotion ou d'insertion des gens du voyage doivent s'inscrire dans le cadre de politiques partenariales coordonnant les interventions de l'État, des collectivités territoriales, des partenaires locaux de l'action économique, sociale ou culturelle, des organismes œuvrant en faveur des gens du voyage et des associations tziganes.

Données clés

Auteur : [M. L. otard Fran ois](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12052

Rubrique : Nomades et vagabonds

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1843